

**RÉUNION DU CONSEIL  
16 DÉCEMBRE 2019**

Lundi, le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures 15, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Michel Croteau, conseiller;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absent :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.1 **2019-12-208  
ADOPTION DU BUDGET 2020 ET DU PLAN TRIENNAL**

CONSIDÉRANT les séances d'étude que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain ont tenues afin d'élaborer les prévisions budgétaires pour l'année 2020;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2020 soient approuvées et adoptées telles que présentées à l'annexe joint au présent procès-verbal ainsi que le plan triennal également annexé au procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**
5. **2019-12-209  
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De clore la séance à 19h31.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

